

Article 1 : Société organisatrice

Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur 349518530 dont le siège social est situé au 62-64 La canebière, Immeuble le Noailles 13001 Marseille France, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 01-12-2022 14:00 au 25-12-2022 23:00. L'opération est intitulée : « Calendrier de l'Avent - Visite d'entreprises ». Cette opération est accessible via la page : <https://provence-alpes-cotedazur.com/jeu-concours-noel-calendrier-avent>.

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse), cliente ou non auprès de Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui désire s'inscrire gratuitement depuis la page web : <https://provence-alpes-cotedazur.com/jeu-concours-noel-calendrier-avent>.

La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.4 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalité de participation

Le Jeu se déroule comme suit, le joueur doit :

1. Cliquer sur le bouton "Participer" et autoriser les demandes de permissions d'accès à ses données.
2. Remplir le formulaire de participation, avoir pris connaissance et accepter le règlement du jeu :
 - Le joueur ne peut jouer qu'une seule fois mais peut revenir pour inviter ses amis.
 - Le jeu sera organisé du 01-12-2022 14:00 au 25-12-2022 23:00.
 - Les tirages au sort se déroulent comme suit : Chaque lot mis en jeu fera l'objet d'un tirage au sort sur l'ensemble des participants du jeu « Calendrier de l'Avent - Visite d'entreprises ». ayant validé leur participation au jeu nommé « Calendrier de l'Avent - Visite d'entreprises ».
 - Le joueur ne peut gagner qu'une fois pendant la durée du jeu.

Le jeu est accessible 24h sur 24 sur Internet à l'adresse : <https://provence-alpes-cotedazur.com/jeu-concours-noel-calendrier-avent>.

Article 4 : Sélection des gagnants

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse). Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation le concernant. Les participants désignés seront contactés par courrier électronique par l'Organisateur. Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 5 : Dotations

Le Jeu est composé des dotations suivantes :

2 places pour l'Atelier des Senteurs - L'Occitane en Provence (04) ; Visite gratuite (2-6 personnes) - Brasserie Carteron (83) ; Visite guidée personnalisée en famille et un savon de Noël offert - Savonnerie du Midi (13) ; Visite guidée & privée - Chateau Virant (13) ; Visite guidée des ateliers et une sélection de confiserie offerte - Nougats Silvain (84) ; 1 photophore - Verrerie de Biot (06) ; Visite de l'entreprise & panier Cocktail -Quai Sud L'Épicerie de Provence (83) ; Un Atelier du Parfumeur offert pour 2 personnes - Fragonard (06) ; Visite de la manufacture, dégustation & coffret découverte - Comtes de Provence - AGRO'NOVAE (04) ; Visite privilégiée des Ateliers - 2CV Méhari Club Cassis (13) ; 1 bon cadeau Atelier Pastis - Maison Ferroni (13) ; Trio d'huile d'olive aromatisées Bio - Moulin à huile Bastide du Laval (84) ; Visite et 10% de remise sur la boutique - Biscuiterie de Forcalquier (04) ; Visite gratuite & 10% de remise sur la boutique - Confiserie LEBLANC (04) ; Visite de la brasserie offerte pour 2 personnes - Blue Coast Brewing Company (06) ; 3 lots : Visite du Musée du Calisson offerte pour 2 personnes - Confiserie du Roy René (13) ; Visite privative pour 6 personnes avec dégustation premium - Chocolaterie Puyricard (13) ; Coffret de Noël Savons de Marseille - Marius Fabre (13) ; Coffret 4 rhums made in Marseille - Cristal Liminana (13) ; Coffret Cadeau Lavande - Atelier du Savon (83) ; Visite & panier tout chocolat offert - Confiserie Florian (06) ; 2 bons Ateliers de création de parfum au Studio des parfums Galimard à Grasse (06) ; Visite & atelier pastisologie pour deux personnes - Pernod Ricard (13).

Conditions d'utilisations des lots :

2 places pour l'Atelier des Senteurs - L'Occitane en Provence (04) : code promo à saisir sur le site www.visiteloccitane.com au moment de la réservation.

Valable du 1er décembre 2022 au 30 juin 2023 (atelier conseillé aux + de 12 ans) ;

Visite gratuite (2-6 personnes) - Brasserie Carteron (83) : Durée 1 heure. Uniquement sur réservation.

Visite guidée personnalisée en famille et un savon de Noël offert - Savonnerie du Midi (13) : Offre valable sur les mois de décembre 2022 et janvier 2023. Visite guidée et personnalisée sur réservation par email : musee@savonneriedumidi.fr du lundi au vendredi de 10H00 à 16H00.

Visite guidée & privée - Château Virant (13) : Sur rendez-vous

Visite guidée des ateliers et une sélection de confiserie offerte - Nougats Silvain (84) : 2 places pour la visite guidée pendant le créneau de visite du mercredi matin hors décembre et janvier à 10h ainsi qu'une sélection de confiserie.

1 photophore - Verrerie de Biot (06) : photophore 24cm, couleur : bleu, code 0401. A venir chercher sur place à Biot au magasin avant le 31 mars 2023.

Visite de l'entreprise & panier Cocktail - Quai Sud L'Épicerie de Provence (83) : Visite sur rendez-vous, panier et visite à récupérer à partir du 6 janvier 2023.

Un Atelier du Parfumeur offert pour 2 personnes - Fragonard (06) : Valable sur réservation, jusqu'au 31 mars 2023.

Visite de la manufacture, dégustation & coffret découverte - Comtes de Provence - AGRO'NOVAE (04) : Visite de la Manufacture pour 3 à 6 personnes. Un coffret découverte sera offert à la fin de la visite + une dégustation. Uniquement sur réservation par mail à comtesdeprovence@agronovae.com ou par téléphone au 04 92 33 23 10. 10 ans minimum. Durée : 1h30 (valable du 01/12/2022 au 31/12/2023).

Visite privilégiée des Ateliers - 2CV Méhari Club Cassis (13) : visite privilégiée de nos ateliers mécanique, électrique, ferronnerie, sellerie et logistique : Durée de la visite 1h30, valable pendant 1 an uniquement en semaine du lundi au vendredi entre 9h-12h et 14h-17h. Prendre rdv par mail pour la réservation du créneau de visite.

1 bon cadeau Atelier Pastis - Maison Ferroni (13) : valable un an. Pour réaliser l'atelier, il faut réserver préalablement, nos ateliers pastis ont lieu toute l'année le vendredi soir de 18H30 à 20H sauf le mois de JUILLET et AOUT de 17H à 19H. Uniquement sur réservation.

Trio d'huile d'olive aromatisées Bio - Moulin à huile Bastide du Laval (84) : On retrouve dans ce coffret nos 3 huiles d'olive parfumées avec : - 1 bidon 15cl d'huile d'olive BIO parfumée au basilic - 1 bidon 15cl d'huile d'olive BIO parfumée au citron - 1 bidon 15cl d'huile d'olive BIO parfumée à la truffe. A récupérer sur place avant le 31 mars 2023. Uniquement sur réservation.

Visite et 10% de remise sur la boutique - Biscuiterie de Forcalquier (04) : à valoir à partir de janvier 2023, jusqu'au 31 mars 2023.

Visite gratuite & 10% de remise sur la boutique - Confiserie LEBLANC (04) : à valoir à partir de janvier 2023, jusqu'au 31 mars 2023.

Visite de la brasserie offerte pour 2 personnes - Blue Coast Brewing Company (06) : Offre valable jusqu'au 31 mars 2023 Uniquement sur réservation.

3 lots : Visite du musée du Calisson offerte pour 2 personnes - Confiserie du Roy René (13) : Valable jusqu'au 31 Mars 2023 Uniquement sur réservation.

Visite privative pour 6 personnes avec dégustation premium - Chocolaterie Puyricard (13) : Durée de validité 1 an A partir de mi-janvier 2023, Uniquement sur réservation.

Coffret de Noël Savons de Marseille - Marius Fabre (13) : 1 cube de savon de Marseille à l'huile d'olive sans étui, 200g 1 cube de savon de Marseille pour le linge avec étui, 100g 1 sac de copeaux, 100g 1 tranche de savon de Marseille à l'huile d'olive estampillée « Joyeuses Fêtes » à la main.

Coffret 4 rhums made in Marseille - Cristal Liminana (13) : Coffret 4 rhums made in Marseille. Coffrets en bois composé de 4 fioles 100% biodégradables 100% compostables (issues de déchets de canne à sucre) de 10 CL de rhums élaborés à Marseille. A venir récupérer dans notre magasin d'usine, avant le 30 mars 2023 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h (hors jours fériés).

Coffret Cadeau Lavande - Atelier du Savon (83) : Coffret cadeau Lavande offert : Une composition de nos produits autour de la lavande : Un savon « Savonitto » 100 g Lavande, un savon Lavande 100 g dans sa boîte en bois, un savon liquide pour le corps Lavande 300 ml à base d'huile d'olive et de coco

Visite sur réservation 5 jours à l'avance. Date de validité de l'offre 31/03/2023.

Visite & panier tout chocolat offert - Confiserie Florian (06) : Visite + un panier tout chocolat offert: « Le panier tout chocolat » se compose de : Tablette chocolat au lait capuccino, 3 Bouchées au chocolat lait, noir et blanc, Orangettes en chocolat, Chocolats confiseurs, Amandes lait caramel d'Isigny, Crousti Florian, Amandes cacaoées, Tranches d'orange au chocolat. Panier disponible à la boutique de Pont du Loup jusqu'au 31.03.2023. Adresse : Le Pont Du Loup / 06140 Tourrettes-sur-Loup. Horaires d'ouverture du lundi au samedi de 10h00-12h00 à 14h00-18h00. Visite guidée sans rendez-vous préalable (sauf si groupe important).

2 bons Ateliers de création de parfum au Studio des parfums Galimard à Grasse (06) : Validité du bon : 31/12/2023 Réservation en ligne sur www.galimard.com.

Visite & atelier pastisologie pour deux personnes - Pernod Ricard (13) : Valable du 2 janvier 31 mars 2023 Réservation par Yohann.

Prix généralement constaté des lots :

2 places pour l'Atelier des Senteurs - L'Occitane en Provence (04) : 15 € ;

Visite gratuite (2-6 personnes) - Brasserie Carteron (83) : 42 € ;

Visite guidée personnalisée en famille et un savon de Noël offert - Savonnerie du Midi (13) : 56,90 € ;

Visite guidée & privée - Chateau Virant (13) : 150 € ;

Visite guidée des ateliers et une sélection de confiserie offerte - Nougats Silvain (84) : 30 € ;

1 photophore - Verrerie de Biot (06) : 89 € ;

Visite de l'entreprise & panier Cocktail -Quai Sud L'Épicerie de Provence (83) : 40 € ;

Un Atelier du Parfumeur offert pour 2 personnes - Fragonard (06) : 11€-95€/personne ;

Visite de la manufacture, dégustation & coffret découverte - Comtes de Provence - AGRO'NOVAE (04) : 19,50 € ;

Visite privilégiée des Ateliers - 2CV Méhari Club Cassis (13) : 10,00 € ;

1 bon cadeau Atelier Pastis - Maison Ferroni (13) : 55 € ;

Trio d'huile d'olive aromatisées Bio - Moulin à huile Bastide du Laval (84) : 30 € ;

Visite et 10% de remise sur la boutique - Biscuiterie de Forcalquier (04) : 10% de remise ;

Visite gratuite & 10% de remise sur la boutique - Confiserie LEBLANC (04) : 10% de remise ;
Viste de la brasserie offerte pour 2 personnes - Blue Coast Brewing Company (06) : 120 € ;
3 lots : Visite du Musée du Calisson offerte pour 2 personnes - Confiserie du Roy René (13) : 36 € ;
Visite privative pour 6 personnes avec dégustation premium - Chocolaterie Puyricard (13) : 80 € ;
Coffret de Noël Savons de Marseille - Marius Fabre (13) : 25,50 € ;
Coffret 4 rhums made in Marseille - Cristal Liminana (13) : 44 € ;
Coffret Cadeau Lavande - Atelier du Savon (83) : 18 € ;
Visite & panier tout chocolat offert - Confiserie Florian (06) : 78 € ;
2 bons Ateliers de création de parfum au Studio des parfums Galimard à Grasse (06) : 116 € ;
Visite & atelier pastisologie pour deux personnes - Pernod Ricard (13) : 64 € ;

Article 6 : Acheminement des lots

Suite à leur participation en cas de gain comme décrit aux présentes, les gagnants recevront toutes les informations nécessaires à l'acheminement des lots via un email dans les 15 jours (hors week-end et jours fériés), à partir de l'annonce des gagnants. Les lots seront envoyés aux gagnants par voie postale ou numérique en fonction de la nature du lot.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de L'organisateur (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc. ...), ils resteront définitivement la propriété de L'organisateur.

Les lots ne sont pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Article 7 : Jeu sans obligation d'achat

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Concours se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif Orange/France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute).

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante : 62-64 La canebière, Immeuble le Noailles 13001 Marseille France

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 8 : Limitation de responsabilité

La participation au Jeu «Calendrier de l'Avent - Visite d'entreprises» implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct

qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à <https://provence-alpes-cotedazur.com/jeu-concours-noel-calendrier-avent> et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu « Calendrier de l'Avent - Visite d'entreprises » s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

Le jeu concours n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié aux jeux concours. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu concours s'adresser aux organisateurs du jeu et non à Facebook. Tout contenu soumis est sujet à modération. La société organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

Article 9 : Dépôt du règlement

Ce Jeu fait l'objet du présent règlement, et est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante : 62-64

La canebière, Immeuble le Noailles 13001 Marseille France Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

Article 10 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : 62-64 La canebière, Immeuble le Noailles 13001 Marseille France.

Le remboursement des frais de demande de remboursement de rectification et de suppression des données se fera sur la base d'une lettre simple, de moins de 20 grammes, affranchie au tarif économique.

Article 11 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : dpo@provence-alpes-cotedazur.com Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée